

# Garantie limitée

Research In Motion Limited (« RIM »), le fabricant et fournisseur de la solution BlackBerry, qui comprend l'appareil portatif BlackBerry lequel, avec le berceau et l'étui BlackBerry, constituent le matériel BlackBerry, le logiciel d'interface BlackBerry et le service de données sans fil ainsi que la documentation associée, garantit à l'utilisateur final (« VOUS »), que le matériel BlackBerry est exempt de vice de fabrication et de matériel pour (i) une période d'un (1) an à compter de la date d'achat du matériel BlackBerry par l'utilisateur final, c'est-à-dire VOUS, ou pour (ii) la période se terminant à la rupture de l'accord que vous avez conclu lorsque VOUS avez commandé la solution BlackBerry (la « Période de garantie de l'achat »), selon la plus courte des deux périodes. Si VOUS vous procurez le matériel BlackBerry par le biais d'un programme de location ou de crédit-bail, ou tout autre programme n'impliquant pas l'achat du matériel, la période de garantie (la « Période de garantie de la location ») durera aussi longtemps que VOUS continuez à verser des frais de location ou de crédit-bail. Cependant, la Période de garantie de la location ne pourra en aucun cas dépasser trois (3) ans. La poursuite des réparations ou du remplacement survenant après l'expiration de la Période de garantie de la location sera à la seule discrétion de RIM, et la poursuite d'un programme de réparation et de remplacement survenant après la Période de garantie de la location ne constituera pas une renonciation du droit de RIM à résilier cette Garantie limitée ou à déclarer que cette Garantie limitée n'est plus en vigueur. La période de garantie de l'achat et la période de garantie de la location seront donc désignées dans le présent document sous le terme de « Période de garantie applicable », pouvant signifier l'une ou l'autre garantie, selon le contexte. Cette garantie limitée n'est pas transférable. Au cours de la Période de garantie applicable, le matériel BlackBerry, ou un ou plusieurs des éléments du matériel BlackBerry, seront réparés ou remplacés, au choix de RIM, sans frais de pièces ou de main-d'oeuvre. Si le matériel BlackBerry (ou un de ses composants) est réparé ou remplacé durant la Période de garantie applicable, celle-ci arrivera à expiration, s'il s'agit d'une Période de garantie d'achat, le 91<sup>e</sup> jour après la réparation ou le remplacement, ou un an à compter de la date d'achat initial, selon la dernière de ces deux dates. Si la Période de garantie applicable est une Période de garantie de location, elle arrivera à expiration lorsque VOUS omettez de payer les éventuels frais applicables ou trois ans à compter de la date à laquelle le matériel BlackBerry a été mis en service pour la première fois, selon la première de ces deux dates.

La Garantie limitée ne s'applique pas à l'usure normale, et ne couvre pas les réparations et le remplacement de tout matériel BlackBerry endommagé à la suite d'un accident, d'un traitement abusif, d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'un usage non indiqué ou de vices consécutifs à des réparations ou des modifications effectuées par quiconque autre que RIM ou son représentant de service après-vente agréé. Cette Garantie limitée ne s'applique pas aux dommages physiques à la surface du matériel BlackBerry, y compris des éraflures ou des fissures sur l'écran à cristaux liquides. Cette Garantie limitée ne s'applique pas à des pièces autres que le matériel BlackBerry, tel qu'il est défini dans cette Garantie limitée, p. ex. il ne s'applique pas à la pile externe fournie avec votre solution BlackBerry, et ce, quel que soit le moyen que vous avez choisi pour vous la procurer (achat, location, crédit-bail ou autre) ni aux dommages provoqués par la fuite ou toute autre défaillance d'une pile alcaline ou d'un autre accessoire ou périphérique. Cette Garantie limitée ne s'applique pas non plus en cas de mauvais fonctionnement découlant de l'utilisation du matériel BlackBerry en association avec des accessoires, produits, services ou matériel périphérique non autorisés ou non fournis par RIM et que RIM est en mesure d'établir que ledit mauvais fonctionnement n'est pas imputable au matériel BlackBerry. En outre, si le mauvais fonctionnement découle du non-respect par l'utilisateur final des consignes de sécurité contenues dans le coffret de la solution BlackBerry, la Garantie limitée pourra être considérée comme nulle et sans effet et si, elle n'est pas déclarée nulle, sera inapplicable. La sauvegarde des données incombe à l'utilisateur du matériel BlackBerry. Ni votre Fournisseur de solutions sans fil, ni RIM ne sont responsables de l'éventuelle perte ou dégradation des données, y compris, mais sans s'y limiter, les données perdues ou détériorées lors de la réparation de ce matériel BlackBerry, ou lors de l'utilisation du logiciel de synchronisation. Étant donné que le service de données sans fil fourni dans le cadre de la solution BlackBerry est fourni par un fournisseur tiers (par l'intermédiaire de RIM), nous ne pouvons garantir la disponibilité ou le bon fonctionnement sans interruption de ce service. Pour cette raison et d'autres raisons, la solution BlackBerry ne peut être considérée comme un moyen entièrement sûr pour la transmission de données liées à des situations d'urgence ou de danger de mort, et critiques; par conséquent, RIM décline toute responsabilité en son propre nom et au nom des Fournisseurs de solutions sans fil en cas d'événement ou de dommage découlant de cette dépendance ou de l'incapacité du service de données sans fil à fournir son service ou à être disponible pour votre utilisation de la solution BlackBerry, y compris, mais sans s'y limiter, l'absence de couverture dans la zone où VOUS souhaitez utiliser la solution BlackBerry. Dans la mesure où la tierce

partie fournissant le service de données sans fil stipule une ou plusieurs garanties susceptibles de VOUS être transmises, lesdites garanties VOUS sont automatiquement transmises sans autre effort de votre part ou de la part de RIM.

LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DE CE PRODUIT SONT VOTRE RECOURS EXCLUSIF. EN VERTU DES LOIS DE L'ÉTAT DU TEXAS, ET DES LOIS DE PLUSIEURS ÉTATS AMÉRICAINS, CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE, ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET/OU TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE NON VIOLATION. EN VERTU DES LOIS DU CANADA, CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE, ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. NI RIM, NI LE FOURNISSEUR DE SOLUTIONS SANS FIL NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DE DOMMAGE GÉNÉRAL, SPÉCIAL, INDIRECT OU ACCESSOIRE, Y COMPRIS LES DOMMAGES ENTRAÎNÉS PAR LA PERTE DE BÉNÉFICES, L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS OU LA PERTE D'INFORMATIONS ET AUTRES, ET LES PRÉJUDICES CORPORELS OU LES DOMMAGES EN CAS DE DÉCÈS IMPUTABLE À UNE FAUTE) DÉCOULANT DE, OU LIÉ À L'UTILISATION OU AU FONCTIONNEMENT DU MATÉRIEL BLACKBERRY, ET CE, MÊME SI RIM OU UN FOURNISSEUR DE SOLUTION SANS FIL RIM ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE LIMITATION VISE À S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE DANS TOUS LES CAS, QUE CES DOMMAGES FASSENT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DOMMAGES-INTÉRÊTS, D'UNE REVENDECTION OU D'UNE POURSUITE OU ACTION EN JUSTICE FONDÉE EN RESPONSABILITÉ CIVILE DÉLICTUELLE OU EN CONTRAT, OU SUR LA GARANTIE, OU EN VERTU D'UNE AUTRE LOI OU AUTRE FORME D'ACTION. LES PILES EXTERNES FOURNIES AVEC LE MATÉRIEL BLACKBERRY SONT FOURNIES EN L'ÉTAT ET NE FONT PAS, AUX FINS DE CETTE GARANTIE, PARTIE DU MATÉRIEL BLACKBERRY. VOUS ASSUMEZ LE RISQUE INHÉRENT À L'UTILISATION D'UN ACCESSOIRE QUI N'EST PAS FOURNI AVEC LA SOLUTION BLACKBERRY. LA RESPONSABILITÉ DE RIM À VOTRE ÉGARD NE POURRA EN AUCUN CAS DÉPASSER LE PRIX QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR L'ACHAT DU MATÉRIEL BLACKBERRY, LA SOMME CUMULÉE DES FRAIS DE LOCATION POUR UN (1) AN, OU LE COÛT DE LA RÉPARATION OU DU REMPLACEMENT DU MATÉRIEL BLACKBERRY, SELON LE COÛT LE PLUS ÉLEVÉ DES TROIS. LA GARANTIE LIMITÉE RELATIVE AU LOGICIEL D'INTERFACE BLACKBERRY, À TOUTE LA DOCUMENTATION ET AUX ÉVENTUELS MICROPROGRAMMES RÉSIDANT SUR LE MATÉRIEL BLACKBERRY EST FORMULÉE SÉPARÉMENT DANS LA LICENCE D'EXPLOITATION DU LOGICIEL QUI ACCOMPAGNE LE GUIDE D'UTILISATION DE L'APPAREIL PORTATIF BLACKBERRY.

Cette garantie limitée VOUS donne des droits juridiques spéciaux; VOUS pouvez aussi avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certains états ou provinces n'autorisent pas l'exclusion de la limitation des dommages indirects ou accessoires, les limitations sur la durée d'une garantie ou d'une clause implicite ou les dispositions permettant l'annulation de la garantie. Par conséquent, les limitations ou exclusions ci-dessus ne s'appliquent peut-être pas à VOUS.

Cette garantie limitée doit être interprétée au Canada en vertu des lois de la province de l'Ontario et aux États-Unis en vertu des lois de l'État du Texas, sauf pour les législations régissant les conflits de lois.

En cas d'incompatibilité entre les conditions de la présente version française de la garantie limitée et de sa version anglaise que renferment les présentes, les conditions de la version anglaise de la garantie limitée prévalent.